

Commission Permanente du 18 décembre 2019

<p>MOTION RELATIVE AU RETRAIT DU PROJET D'EXPROPRIATION DU CAP LA HOUSSAYE-EPERON</p>
--

présentée par l'Assemblée délibérante

CONSIDERANT que le Conservatoire du Littoral, qui possède actuellement 200 ha de savane sur le Cap la Houssaye-Eperon, souhaite étendre cet espace afin de préserver et valoriser une zone plus importante ;

CONSIDERANT qu'une enquête publique conjointe (Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire) s'est déroulée du 1^{er} octobre au 17 octobre et prolongée au 24 octobre 2019 ;

CONSIDERANT que des propriétaires concernés par la zone d'extension, réunis en collectif de propriétaires de Cap la Houssaye-Eperon, ont indiqués qu'ils sont pleinement favorable à la préservation et la valorisation de ces espaces, et souhaitent travailler en collaboration avec le Conservatoire du Littoral ;

CONSIDERANT que ce collectif de propriétaires a également exprimé son hostilité au projet d'expropriation présenté, tant sur la forme que sur le fond ;

CONSIDERANT que l'urgence d'une telle procédure d'expropriation n'est pas démontrée puisque l'objectif visé par le Conservatoire du Littoral est déjà atteint, les zones considérées étant classées « espaces naturels remarquables du littoral-coupure d'urbanisation » et étant inconstructibles ;

CONSIDERANT qu'aucune solution alternative n'a été présentée par le Conservatoire, alors même que des projets alternatifs existent ;

**Les élus du Conseil départemental réunis en Commission Permanente le
18 décembre 2019**

DEMANDENT le retrait de ce projet d'expropriation au niveau de Cap La Houssaye-Eperon tel que présenté actuellement ;

APPELENT à l'ouverture d'un dialogue afin que toutes les parties concernées puissent s'exprimer dans le cadre d'un échange respectueux, pour que des solutions soient trouvées.